

Direction des finances et des marchés

RAPPORT N° 2019-2 – 1 . 4 . 4

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18/03/2019

Budget primitif 2019. Budget annexe d'assainissement.

Le service public départemental d'assainissement gère un réseau d'assainissement de 935 kms, patrimoine à maintenir en bon état de fonctionnement, à réhabiliter et à développer en fonction des nouveaux besoins issus de l'aménagement du territoire.

Collecter et transporter les eaux usées jusqu'au réseau du syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et rendre l'eau de pluie au milieu naturel (après collecte, stockage et dépollution éventuelle) sont les différentes missions du service public départemental d'assainissement.

Un règlement de service définit les relations entre les usagers et le Département ainsi que les conditions de déversement des effluents dans les réseaux afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, l'hygiène publique et le respect de l'environnement.

Le budget annexe d'assainissement (BAA) intègre les dépenses destinées aux missions d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau départemental. Ces missions recouvrent un large éventail de prestations :

- s'assurer du maintien en bon état des réseaux existants par des opérations de réhabilitation, par une gestion et un développement des équipements électromécaniques, par la réalisation de diagnostics,
- intervenir sur les réseaux impactés par les évolutions urbaines du territoire, répondre aux nouveaux besoins ou permettre les conditions de leurs réalisations par des dévoiements de réseaux d'assainissement,
- assurer la continuité du service de transport des eaux usées et des eaux pluviales (par exemple l'exploitation de l'ensemble des stations anti-crue, au nombre de 30),
- protéger contre les inondations locales par débordement de réseaux, par le biais de stockage et de régulation des eaux pluviales,
- réaliser des ouvrages permettant de lutter contre la pollution du milieu naturel,
- améliorer la mise en séparatif des réseaux d'assainissement,
- assurer le suivi des mesures de pluviométrie, l'auto surveillance des flux rejetés au milieu naturel, la gestion des déversoirs d'orage, afin de préserver la qualité des eaux,
- répondre aux attentes des usagers, particuliers et industriels.

Avec 935 kilomètres de collecteurs (dont 99 kms confiés en exploitation par le SIAAP), le système d'assainissement départemental draine près de 100 millions de m³ par an. 152 stations électromécaniques télégérées dotées de 2 654 équipements industriels (vannes, pompes, pistes électriques...) équipent ce dispositif, exploité par 301 agents.

Le budget permet d'assurer l'entretien des réseaux et équipements via une politique d'entretien et de maintenance préventives visant à optimiser leur fonctionnement. Il intègre également des contraintes liées à un contexte réglementaire évolutif nécessitant la poursuite de l'actualisation de la connaissance globale et s'insère dans une volonté d'amélioration du service à l'utilisateur.

Le terme d'assainissement recouvre la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales :

- les eaux usées sont collectées puis épurées par les stations d'épuration du SIAAP avant d'être rejetées en milieu naturel,
- les eaux de pluie sont collectées pour être rejetées dans le milieu naturel avec ou sans traitement. Elles peuvent faire l'objet de stockage au cours de leur transport afin de lutter contre les inondations par débordement de réseaux et de réaliser une simple dépollution. Ainsi le Département dispose aujourd'hui d'environ 100 000 m³ de stockage, répartis sur le territoire.

Réglementairement, la charge correspondant aux eaux usées doit être supportée par l'utilisateur du service via la redevance d'assainissement. En revanche, la charge correspondant aux eaux pluviales doit être supportée par le budget général, donc le contribuable.

De par l'existence de deux types de réseaux, les réseaux séparatifs et les réseaux unitaires (collectant eaux usées et eaux pluviales dans les mêmes canalisations), les dépenses et recettes sont regroupées dans un seul document budgétaire, celui du budget annexe d'assainissement.

Le présent rapport présente ce budget pour l'année 2019 : la section d'exploitation est marquée par la mise en œuvre d'une démarche globale de maîtrise des charges de gestion qui permet de soutenir la réalisation des objectifs de l'exercice (retour à la baignade en Seine et en Marne notamment en agissant sur les mauvais branchements, mise en œuvre des obligations réglementaires d'auto surveillance, maintien de la qualité de fonctionnement du réseau), dans le contexte d'un volume de recettes contraint.

La programmation pluriannuelle des investissements intègre également l'émergence d'un nouvel enjeu territorial fort, celui du retour à la baignade en Seine et en Marne.

1 Présentation de la section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 67,9 M€. Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 63,2 M€ (61,9 M€ au BP 2018).

1.1 Les recettes d'exploitation

Les principales recettes de la section sont :

1.1.1 La redevance départementale d'assainissement

Le produit attendu sur l'exercice progresse à hauteur de 36,7 M€ (+ 0,7 M€ par rapport à 2018).

La redevance départementale d'assainissement est la principale recette qui permet de financer les dépenses d'exploitation des eaux usées de la section d'exploitation du budget annexe d'assainissement (58 % des recettes réelles de la section). Son assiette est basée sur la consommation d'eau potable et plus précisément sur le volume d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable par les particuliers et les industriels ainsi que sur le volume d'eau directement prélevé dans le milieu naturel (fleuve, source) par quelques-uns de ces derniers dans le cadre de leurs process industriels.

La redevance est perçue sur les factures d'eau, par l'intermédiaire des distributeurs d'eau, ou facturée indépendamment sur la base d'une action déclarative de l'industriel pour les prélèvements en milieu naturel. Pour l'exercice 2019, il a été proposé de se baser sur une hypothèse raisonnable en retenant une assiette identique à celle des dernières années, à savoir 65 millions de mètres cubes.

Le taux de redevance adopté par le Conseil départemental au mois de décembre 2018 a été revalorisé de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent (soit un taux 2019 de 0,5627 € HT/m³).

1.1.2 La prise en charge par le budget général des dépenses d'eaux pluviales

Cette contribution correspond aux dépenses relatives aux eaux pluviales et s'élève à un total de 15,5 M€ (15,3 M€ en 2018). Elle comprend deux volets :

- la contribution correspondant aux dépenses réelles, sur la base d'une répartition des charges d'exploitation comme suit : 81 % pour les eaux usées (EU) et 19 % pour les eaux pluviales (EP), cette recette du BAA s'élève en 2019 à 4,8 M€ au titre des dépenses réelles EP (4,7 M€ au BP 2018, soit une progression de 1,5 %),
- la contribution correspondant aux amortissements techniques des ouvrages d'eaux pluviales : 10,7 M€ (10,58 M€ en 2018).

1.1.3 Les subventions versées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Ces subventions de fonctionnement sont relativement stables par rapport au budget 2018 en s'affichant à 0,6 M€ (soit + 0,004 M€).

Les subventions versées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie concernent le remboursement des dépenses engagées par le Département dans le cadre de l'animation du dispositif d'aide à la mise en conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement (0,30 M€), le financement (0,13 M€) du dispositif VAL'EAU INDUS (cellule départementales d'assistance technique pour les rejets non domestiques) et la participation (0,14 M€) de l'agence au financement des études de diagnostics des réseaux engagés en groupement de commande sur les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne.

1.1.4 Les autres ressources de la section

Elles représentent un total de 10,75 M€, en baisse de 0,14 M€, et sont constituées :

- du remboursement par le SIAAP des frais engagés par le Département pour l'exploitation des réseaux interdépartementaux situés sur le territoire val-de-marnais, estimé à 7,7 M€ soit une augmentation de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2018 sachant que parallèlement les dépenses sont également en augmentation.

La prévision de recette 2019 intègre désormais le coût de traitement par l'usine de Valenton des boues issues des réseaux interdépartementaux, coût individualisé en dépenses depuis la reprise en régie du site en 2018.

En outre, la rémunération de la maîtrise d'œuvre départementale réalisée dans le cadre des grosses opérations suivies pour le compte du SIAAP sur le territoire val-de-marnais permet d'inscrire une recette prévisionnelle de 0,08 M€ au BP 2019 sur la base des opérations votées par le conseil d'administration du SIAAP au titre de la programmation pluriannuelle ;

- de la valorisation en section de fonctionnement de la rémunération, par la Société du Grand Paris (SGP) et Île-de-France Mobilités des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre assurées par les services départementaux dans le cadre d'opérations d'investissement sur les réseaux d'assainissement impactés par le Grand Paris Express (GPE) et le site de maintenance du tramway T9. Ces missions sont en effet rémunérées à hauteur de 14 % du montant des dépenses.

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle d'un volume global de 0,9 M€ (0,4 M€ de la SGP et 0,5 M€ du syndicat) ;

- de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) perçue auprès d'usagers nouvellement raccordés au réseau départemental d'assainissement (pour un montant prévisionnel de 0,5 M€) ;

- du remboursement par la commune de Charenton-le-Pont d'une partie des travaux de réparation d'un ovoïde départemental suite à un contentieux. En 2006, une zone du parvis de la place de l'Église à Charenton-le-Pont s'est effondrée et dans les jours qui ont suivi il a été constaté la rupture d'un ovoïde départemental situé sous la place.

Par un jugement rendu le 18 avril 2017, le tribunal de grande instance de Créteil a considéré que la dislocation du collecteur géré par le Département est due pour moitié à l'effondrement des carrières, propriété de la commune de Charenton-le-Pont. Conformément à cette décision, la commune doit verser au Département 0,2 M€ ;

- de recettes liées aux diagnostics des réseaux engagés en groupement de commande sur les trois établissements publics territoriaux (EPT) relatifs à la prise en charge par les partenaires (EPT et SIAAP) de la part qui leur incombe au titre des réseaux dont ils sont propriétaires pour un montant de 0,09 M€ ;
- d'une recette supplémentaire liée à la pollution accidentelle du réseau d'eaux pluviales par la société SFB à Valenton attendue à hauteur de 0,05 M€.

Les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions finançant des immobilisations amortissables (4,3 M€).

Les recettes de fonctionnement du budget annexe d'assainissement se répartissent comme suit :

Comptes	Libellé	BP 2018	BP 2019	% évolution	Eaux Pluviales	Eaux Usées
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	61 181 574 €	62 348 787 €	1,91%	15 812 042 €	46 536 745 €
74	Subventions d'exploitation	615 000 €	619 000 €	0,65%	83 410 €	535 590 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000 €	5 000 €	0,00%	- €	5 000 €
77	Produits exceptionnels (dont ordre = 4,3 M€)	4 370 823 €	4 583 823 €	4,87%	138 627 €	4 445 196 €
722	Opération d'ordre GPE (travaux en régie)	838 240 €	380 000 €	-54,67%	190 000 €	190 000 €
Total des recettes d'exploitation		67 010 637 €	67 936 610 €	1,38%	16 224 079 €	51 712 531 €

1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles s'élèvent à 35,9 M€, en baisse de 0,6 M€ (36,5 M€ au budget primitif 2018) s'expliquant essentiellement par une diminution de 0,3 M€ des frais de gestion et de 0,3 M€ des frais financiers.

En revanche, le volume d'investissement engagé ces dernières années impacte à la hausse les dépenses d'amortissement de 0,7 M€.

1.2.1 Les charges de gestion

Les charges de gestion correspondent :

- aux achats divers, aux dépenses de fluides, aux acquisitions et réparations de matériels et outillages,
- aux dépenses d'entretien et de gestion des ouvrages d'assainissement départementaux (curage, équipements de sécurité des agents, frais d'analyse, prestations météorologiques...),
- à la gestion et la maintenance du parc de stations et de points de mesures hydrologiques, nécessaires à la mise en œuvre de l'obligation réglementaire d'auto surveillance, les actions menées dans le cadre du contrôle des branchements des usagers raccordés au réseau d'assainissement départemental,
- à l'amélioration de la connaissance du patrimoine départemental (suivi structurel du réseau, programme d'inspections télévisées, diagnostics d'état physique du patrimoine, suivi des déclarations DT/DICT, mise en œuvre d'études de diagnostic des réseaux avec des collectivités partenaires sur un territoire donné...), la mise en œuvre générale du système d'information géographique spécifique aux équipements d'assainissement et la poursuite du repérage cartographique des branchements.

Ces charges de gestion sont inscrites pour un montant total de 14,9 M€, en baisse de 2,41 % par rapport à l'exercice précédent.

La diminution du volume des charges de gestion s'explique notamment par la mise en œuvre d'un effort de gestion conséquent sur les dépenses d'entretien du réseau départemental (- 0,23 M€), ainsi que par la non reconduction de certaines dépenses telles que celles liées aux études de diagnostics réalisées en association avec les 3 EPT du territoire et le SIAAP (- 0,45 M€), ou encore d'une partie des crédits d'étude de l'exercice précédent (- 0,27 M€).

L'ensemble de ces ajustements permet de soutenir :

- la mise en œuvre des objectifs relatifs au retour à la baignade en Seine et en Marne (intensification des contrôles de conformité des branchements des usagers afin d'améliorer la qualité bactériologique des cours d'eau),
- la réalisation d'analyses de la qualité des eaux des milieux naturels aquatiques, ce suivi permettant d'avoir une indication sur la performance du système d'assainissement,
- les obligations liées à l'arrêté préfectoral d'auto surveillance qui s'imposent aux maîtres d'ouvrage des réseaux d'assainissement (campagne de flux de temps de pluie, augmentation du nombre de déversoirs d'orages à surveiller, amélioration de la qualité des données et des bilans entrées-sorties via l'élaboration d'un schéma d'instrumentation du réseau et une modélisation globale des rejets sur le territoire),
- le maintien de la qualité de fonctionnement et de performance du réseau (interventions de maintenance et programme de diagnostic d'état physique du patrimoine).

1.2.2 Les dépenses d'exploitation des équipements interdépartementaux (SIAAP)

Dans le cadre de la convention applicable à partir de 2018, les dépenses inscrites pour le compte du SIAAP concernent les frais d'exploitation du réseau interdépartemental pour un montant total de 4,8 M€ en hausse de 2,2 %.

Les frais précités ainsi que les frais de personnel (estimés à 2,0 M€) mis en œuvre pour le compte du SIAAP, sont intégralement remboursés au Département, avec l'application d'un pourcentage de frais de gestion (10 %).

1.2.3 Les frais financiers

Ces dépenses correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés pour le financement de la section d'investissement. Ils s'établissent à hauteur de 1,6 M€ (1,8 M€ au BP 2018), en diminution compte tenu du recours modéré à l'emprunt sur l'exercice précédent (3 M€ contractés en 2018 auprès des banques et 1,7 M€ de prêts à taux 0 de l'AESN) et des taux d'intérêt favorables pratiqués par les organismes bancaires.

1.2.4 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont inscrites à un niveau constant et s'élèvent à 14,2 M€. Elles prennent en compte 301 postes budgétairement autorisés, étant précisé que les postes remboursés par le SIAAP équivalent à 46 ETP. L'AESN et la SGP depuis 2016, apportent dans le cadre de conventions des financements venant également en atténuation de ces dépenses.

1.2.5 Les dépenses d'amortissements

Ces dépenses s'élèvent à 29,5 M€ en augmentation de 0,7 M€. Cette inscription apparaît pour le même montant en recettes, participant ainsi au financement des dépenses d'investissement.

Au total les dépenses d'exploitation se répartissent donc comme suit :

Comptes	Libellé	BP 2018	BP 2019	% évolution	Eaux Pluviales	Eaux usées
60	Achat matière et fournitures	2 037 000 €	2 015 091 €	-1,08%	286 710 €	1 728 381 €
61	Services extérieurs	16 614 797 €	16 424 690 €	-1,14%	2 310 531 €	14 114 159 €
62	Autres services extérieurs	1 314 400 €	1 215 100 €	-7,55%	133 398 €	1 081 702 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	30 200 €	81 200 €	168,87%	37 298 €	43 902 €
64	Charges de personnel	14 186 013 €	14 186 013 €	0,00%	2 695 342 €	11 490 671 €
65	Autres charges de gestion courantes	20 000 €	20 000 €	0,00%	- €	20 000 €
66	Charges financières	1 810 000 €	1 552 135 €	-14,25%	- €	1 552 135 €
67	Charges exceptionnelles	430 000 €	372 000 €	-13,49%	60 800 €	311 200 €
68	Dotations aux amortissements et provisions (ordre)	28 807 491 €	29 510 000 €	2,44%	10 700 000 €	18 810 000 €
7096	Rabais, remise et ristourne sur prestations de service	100 000 €	50 000 €	-50,00%	- €	50 000 €
Total des dépenses d'exploitation		65 349 901 €	65 426 229 €	0,12%	16 224 079 €	49 202 150 €

*Hors virement à la section d'investissement (compte 023)

2 Présentation de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre globalement à 85,7 M€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 63,3 M€, déduction faite des dépenses afférentes à l'option de tirage et de remboursement sur emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (estimées à 22,4 M€).

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de la section s'élèvent à 58,6 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018 (57,9 M€). L'essentiel de ces crédits, 88 % des dépenses réelles, intéresse les dépenses d'équipement de la section (immobilisations incorporelles, corporelles et travaux).

Afin d'appréhender l'ensemble des opérations envisagées sur la période 2019-2023, il est proposé une programmation pluriannuelle des investissements qui tient compte des opérations et programmes ayant déjà fait l'objet d'un vote d'autorisation de programme (AP) mais également de ceux pour lesquels des AP seront proposées ces prochaines années au fur et à mesure de leur maturité.

Le volume global des crédits de paiement proposé en 2019 au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement est en légère diminution par rapport au BP 2018 (48,2 M€) € et s'établit à hauteur de 47,9 M€.

Concernant les opérations relatives aux grands projets de transport, l'année 2019 permettra de poursuivre les travaux programmés sur les sites des infrastructures du Grand Paris Express ainsi que sur les chantiers du tramway T9.

Parallèlement le programme de réhabilitation connaît un pic d'activité sur l'exercice, du fait de la poursuite des travaux de l'importante opération de réhabilitation du collecteur Rive gauche de Seine, du démarrage des travaux du collecteur Rive droite de Seine sur le site d'Alfortville, et de l'inscription de cinq nouvelles autorisations de programme faisant suite à des inspections télévisuelles ou des investigations sur l'état des ouvrages et leur fonctionnement.

Enfin, est créée une nouvelle autorisation de programme concernant des travaux de mise en conformité pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine et de la Marne.

2.1.1 Les travaux d'amélioration de la qualité des eaux Seine / Marne : travaux de mise en conformité

En programmation nouvelle, est proposée une enveloppe de travaux en faveur de la reconquête de la qualité des cours d'eau, préalables à la mise en place de sites de baignade sur le territoire val-de-marnais. Elle est déclinée à compter de 2019 pour un montant prévisionnel de 50 M€ avec un crédit de paiement en 2019 de 2 M€.

Il peut s'agir de diverses interventions en amont des sites : correction des mauvais branchements entre réseaux de collecte (EU vers EP ou EP vers EU), mise en séparatif ponctuellement avec la création de collecteurs, création de raccordements pour supprimer des rejets EU, mise en place de points de mesure pour l'auto surveillance des rejets au milieu naturel...

Des études doivent être menées pour permettre de prioriser les travaux nécessaires en matière d'assainissement, en lien avec le SIAAP, les départements voisins, la ville de Paris et les EPT.

Le détail des travaux sur les réseaux départementaux et leur montant plus précis ne pourront être connus qu'à l'issue des études, en cours ou programmées, par les différents maîtres d'ouvrage d'assainissement concernés par ce nouvel enjeu et les obligations réglementaires qui en découlent.

2.1.2 La réalisation d'une station de dépollution des eaux pluviales (SDEP)

Cet ouvrage a pour objectif de réduire de façon notable les pollutions bactériologiques rejetées en Marne lors d'événements pluvieux. Dans la continuité du programme d'études réalisé sur l'exercice précédent, le crédit de paiement 2019 (5 M€) devrait permettre de démarrer les travaux de construction en cas de validation du plan de financement de l'opération s'appuyant sur une cible de subvention de la SDEP (hors collecteur) de 50 %.

Le principal objectif de cet ouvrage est de réduire de façon notable les pollutions rejetées dans le milieu naturel aquatique lors d'événements pluvieux, d'améliorer la qualité des rejets en Marne et de lutter contre les inondations liées aux réseaux d'assainissement. Initialement prévu pour répondre à une problématique strictement liée à l'impact sur le milieu aquatique de la concentration de rejets des pollutions de ce bassin versant très étendu, ce dispositif de SDEP a été actualisé, au vu des projets de baignade en Marne, pour adjoindre au traitement des eaux pluviales un « module estival » de désinfection de la pollution bactériologique.

De plus, la construction d'un ouvrage de diamètre 1 800 mm à réaliser en souterrain par micro tunnelier ou tunnelier sur une longueur de 600 m, permettra d'acheminer les eaux pluviales de la place Lénine jusqu'à la station de dépollution des eaux pluviales pour être traitées avant leur rejet en Marne.

2.1.3 La programmation pluriannuelle en lien avec le Grand Paris Express (GPE)

Les travaux de dévoiement relatifs à la réalisation des gares du Grand Paris Express s'achèveront début 2019. Les prochains travaux concerneront les mesures de confortement éventuelles des réseaux départementaux. Il s'agit, au passage des tunneliers, d'éviter des désordres structurels, des effondrements, des exfiltrations pouvant résulter des tassements.

Toute une série d'interventions a été recensée au vu des plans transmis par la SGP. Par exemple : des confortements de réseaux sur le lot T2C pour 1,5 M€, sur le lot T2B pour 3 M€, une alerte sur un ouvrage qui passe sous un pont de la SNCF, pour lequel il sera préconisé un renforcement pour éviter des désordres structurels qui pourrait engendrer un effondrement, créant ainsi des inondations et pour protéger les voies SNCF.

Le programme n'est pas acté avec la SGP et ne sera réalisé qu'au fur et à mesure des accords financiers avec la structure. Toutefois, les délais d'intervention sont toujours très serrés ; il est donc proposé pour faire face à ces besoins d'augmenter l'AP de 5,6 M€, sachant que l'impact est neutre avec la recette inscrite pour un même montant. Le montant du crédit de paiement 2019 est de 7,5 M€.

2.1.4 La programmation pluriannuelle en lien avec Ile-de-France Mobilités

L'essentiel des travaux ayant été réalisé sur les exercices précédents (le site d'Ivry-sur-Seine a été réceptionné en fin d'année 2017), les opérations relatives aux infrastructures du tramway T9 ont concerné sur l'exercice 2018 une part résiduelle des travaux.

Le rephasage des crédits de paiement permet d'ajuster leur volume à celui des travaux restant à réaliser notamment pour le comblement de certains réseaux (volume non encore défini), la réalisation d'une chambre à vanne à Vitry-sur-Seine et la reprise de tampons. Le montant du crédit de paiement 2019 est de 2,5 M€.

2.1.5 La programmation pluriannuelle de réhabilitation du réseau d'assainissement départemental

Le programme de réhabilitation de l'exercice 2019 est essentiellement constitué de deux opérations majeures sur les collecteurs Rive droite de Seine (RDS) à Alfortville et Choisy-le-Roi, et Rive gauche de Seine (RGS) à Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine.

- Poursuite de l'opération de la réhabilitation du collecteur Rive droite de Seine (RDS) à Alfortville et Choisy-le-Roi

La réhabilitation de cet ouvrage sur un linéaire de 1 380 mètres le long du lit de la Seine côté rive droite, fait suite aux conclusions des auscultations menées en 2016 qui ont mis en évidence la déstabilisation importante du collecteur par les processus de crue et de décrue survenus ces dernières années.

La réalisation en 2018 des études de préconisation de travaux a conduit au décalage en 2020 de l'intervention sur le secteur de Choisy-le-Roi afin de tenir compte des fortes contraintes de circulation locale.

L'exercice 2019 est dédié à la réalisation des travaux de réhabilitation du collecteur sur le secteur d'Alfortville pour un crédit de paiement proposé à hauteur de 4,2 M€.

- Poursuite de l'opération de réhabilitation du collecteur Rive gauche de Seine (RGS) à Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine

Dans le même contexte de dégradation d'ouvrage que celui du collecteur Rive droite de Seine, le chantier du collecteur Rive gauche de Seine a démarré en mars 2018, pour une durée de 21 et 22 mois sur les deux tronçons à reprendre.

L'état d'avancement actuel du chantier étant satisfaisant, les crédits de paiement de l'opération sont rephasés sur l'exercice 2019 pour un montant proposé à hauteur de 8 M€.

La programmation est complétée par l'inscription de cinq nouvelles opérations pour un montant d'AP de 26,6 M€ qui font suite à l'achèvement en 2018, de 5 opérations du programme précédent :

- Création de l'opération de réhabilitation des collecteurs eaux pluviales rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges

L'opération concerne la réhabilitation de sept ouvrages d'eaux pluviales (de diamètre 400 à 800 mm) sur un linéaire d'environ 177 mètres, situés rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges pour un montant d'AP proposé à hauteur de 2,6 M€ et un crédit de paiement 2019 de 0,1 M€.

Ces ouvrages ont fait l'objet d'inspections télévisuelles qui ont permis de constater un état dégradé à très dégradé selon les secteurs. En 2019, des investigations complémentaires (préconisations de travaux) permettront d'établir le dossier de consultation des entreprises

Les travaux, prévus sur les exercices 2020-2021, comprendront du remplacement (tranchées), du chemisage, de la reprise de fissures, et la réfection des branchements de particuliers sous domaine public.

- Création de l'opération de réhabilitation du collecteur eaux pluviales sous la RN19 à Villecresnes

L'opération concerne la réhabilitation d'un ouvrage ovoïde d'eaux pluviales sur un linéaire d'environ 1 300 m situé à Villecresnes, le long de la RN 19, pour un montant d'AP proposé à hauteur de 4 M€. Les investigations qui ont été menées sur cet ouvrage ont permis de constater un état de fissuration critique classant ainsi l'ouvrage en état dégradé sur tout son linéaire.

En 2019, seront menées les investigations complémentaires (préconisations de travaux et diagnostics des branchements) pour un montant de crédit de paiement de 0,1 M€.

Les travaux, qui consistent en un chemisage délicat à réaliser vu les dimensions de l'ouvrage et une reprise des branchements, sont prévus sur deux exercices budgétaires 2020-2021.

- Création de l'opération de réhabilitation du collecteur eaux usées A86 à Rungis
Le collecteur d'eaux usées (ovoïde de 2 mètres de haut sur 1,05 mètre de large) est très difficile d'accès (regards de visites situés sous les voies de circulation de l'A 86) et situé à grande profondeur (25 mètres). Il a fait l'objet d'investigation par plongeurs qui ont conclu à un état structurel critique sur tout le linéaire (environ 1 950 mètres).
L'autorisation de programme est proposée à hauteur de 11 M€. L'année 2019 permettra de mener les études détaillées de réalisation de nouveaux regards d'accès déportés tant sur l'aspect technique que sur l'aspect impact sur la circulation pour un montant de crédit de paiement de 0,3 M€.
Les travaux de réhabilitation seront engagés en 2020 avec, dans un premier temps (environ 1 an), la création de 2 nouveaux accès et, ensuite, jusqu'en 2023, la réhabilitation proprement dite qui consistera en la réalisation d'injections de blocage et d'un chemisage en béton projeté.
- Création de l'opération de réhabilitation du collecteur eaux usées du ru de la Fontaine de Villiers à Sucy-en-Brie
L'opération concerne la réhabilitation des réseaux d'eaux usées d'un diamètre de 400 mm qui longe le ru de la Fontaine de Villiers sur un linéaire d'environ 1 500 m à Sucy-en-Brie, pour un montant d'AP proposé à hauteur de 7 M€.
Cet ouvrage présente des désordres structurels variables, qui selon les secteurs, en font un ouvrage dégradé à très dégradé. Lors des mises en chômage pour inspection ou exploitation, il peut résulter des débordements et des pollutions du ru de la Fontaine de Villiers.
Une démarche commune a été menée avec l'EPT 11, les communes de Noisieu et Sucy-en-Brie pour le confortement des berges, qui est de compétence métropolitaine et qui est un préalable aux travaux d'assainissement.
Cette opération permettra, outre la réhabilitation à l'aide de chemisage, reprise de fissures et la réfection des branchements, d'améliorer les conditions d'accès à l'ouvrage et ainsi d'en faciliter l'exploitation. Le démarrage des travaux est prévu en 2021 pour une durée d'intervention sur 3 exercices budgétaires. Le crédit de paiement inscrit en 2019 s'élève à 0,1 M€.
- Création de l'opération de réhabilitation du collecteur unitaire rue du père Mazurie et avenue du Général de Gaulle à Chevilly-Larue
L'opération concerne la réhabilitation d'un collecteur unitaire de type T 190 (ovoïde d'1,90 mètre de hauteur et 1 mètre de large) sur un linéaire de 300 mètres environ, pour un montant d'AP proposé à hauteur de 2 M€. Les investigations qui ont été menées sur cet ouvrage ont classifié son état structurel de dégradé à fortement dégradé.
En 2019, des investigations complémentaires seront menées en vue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises. Les travaux, qui consisteront en la réalisation d'injections de blocage, d'un chemisage en béton projeté et la réfection des branchements, se dérouleront en 2020 et 2021. Le crédit de paiement inscrit en 2019 s'élève à 0,1 M€.

2.1.6 Les autres dépenses d'investissement

Dans la continuité des années précédentes, les programmes récurrents concernent le programme de grosses réparations des réseaux liés aux projets départementaux ou communaux (8,1 M€), le programme de grosses réparations des stations et équipements (2,4 M€), et des interventions consacrées chaque année à l'autocontrôle du système de collecte des effluents (0,3 M€).

Les dépenses d'études et d'équipement du budget annexe d'assainissement s'élèvent à 2,9 M€. Il s'agit notamment des études (0,7 M€) inscrites dans le cadre de la préparation des travaux de réhabilitation (inspections et diagnostics structurels de branchements, diagnostics hydrauliques et levés géométriques).

Les autres lignes intéressent l'ensemble des fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement du service d'assainissement (matériel de sécurité, instrumentation des points d'auto surveillance, matériel de communication pour la télégestion et supervision du réseau, logiciels métiers...).

À ces dépenses, viennent s'ajouter les crédits liés au remboursement en capital de la dette :

- 1,1 M€ relatif au remboursement des prêts à taux 0 octroyés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
- 6,1 M€ relatifs au remboursement en capital des prêts bancaires, en augmentation de 7,6 %. Cette dépense représente 10,4 % des dépenses réelles d'investissement (hors mouvement de trésorerie).

L'encours de la dette atteint 87,58 M€ au 31 décembre 2018.

L'ensemble des dépenses d'investissement se présente comme suit :

Comptes	Libellé	BP2018	BP 2019	% évolution	Eaux Pluviales	Eaux Usées
13	Subvention d'investissement (ordre)	4 188 569 €	4 351 569 €	3,89%	- €	4 351 569 €
16	Emprunts et dettes assimilées *	6 680 850 €	7 231 463 €	8,24%	- €	7 231 463 €
20	Immobilisations incorporelles	2 361 500 €	2 146 000 €	-9,13%	435 000 €	1 711 000 €
21	Immobilisation corporelles	573 500 €	783 500 €	36,62%	40 000 €	743 500 €
23	Immobilisation en cours (travaux)	49 171 490 €	48 778 853 €	-0,80%	22 795 917 €	25 982 936 €
27	Autres immobilisations financières	4 500 €	71 700 €		- €	71 700 €
Total des dépenses d'investissement *		62 980 409 €	63 363 085 €	0,61%	23 270 917 €	40 092 168 €

*Hors opérations afférentes à l'option de tirage et remboursement sur ligne de trésorerie équilibrées en dépenses et recettes à 23,75 M€.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 21,6 M€ (déduction faite des dépenses afférentes à l'option de tirage et de remboursement sur emprunts assortis d'une ligne de trésorerie et de l'emprunt d'équilibre). Les sources de financement proviennent :

- des amortissements techniques des immobilisations à hauteur de 29,5 M€ (en hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente), qui constituent une recette d'ordre et la part d'autofinancement des investissements EP et EU (10,7 M€ au titre des eaux pluviales et 18,8 M€ au titre des eaux usées),
- de la prise en charge par le budget général des dépenses relatives au patrimoine eaux pluviales (4 M€), en baisse de 6,6 M€ par rapport à l'année précédente,
- des subventions d'investissement pour un montant de 17,6 M€ qui comprennent des financements accordés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (6 M€), le remboursement attendu de la Société du Grand Paris pour des travaux de dévoiement réalisés dans le cadre du Grand Paris Express (7,5 M€) et le remboursement par Île-de-France Mobilités des travaux de dévoiement réalisés dans le cadre du T9 (4 M€).

L'ensemble des recettes se décompose donc comme suit :

Comptes	Libellé	BP2018	BP 2019	% évolution	Eaux Pluviales	Eaux Usées
10	Contribution du BG	10 574 283 €	3 975 771 €	-62,40%	3 975 771 €	
13	Subventions d'investissement	13 276 204 €	17 575 295 €	32,38%	8 595 147 €	8 980 148 €
15 et 28	Amortissement des immobilisations et provisions (ordre)	28 807 491 €	29 510 000 €	2,44%	10 700 000 €	18 810 000 €
Total des recettes d'investissement		52 657 978 €	51 061 066 €	-3,03%	23 270 918 €	27 790 148 €

(Hors emprunt d'équilibre et hors virement de la section d'exploitation 021)

3 Les conditions d'équilibre du budget annexe d'assainissement

L'équilibre du budget annexe d'assainissement tient compte de la coexistence de plusieurs natures de dépenses (les eaux usées, les eaux pluviales, les opérations mixtes) relevant de sources différentes de financement (la redevance, l'impôt).

- le besoin de financement du BAA par emprunt porte sur les dépenses eaux usées (EU) en investissement. Il s'élève à 9,7 M€ (dont 9 M€ d'emprunts bancaires et 0,7 M€ de prêts à taux 0 de l'AESN) contre 8,6 M€ en 2018 ;
- l'autofinancement dégagé se présente comme suit :
 - la dotation aux amortissements s'élève à 29,5 M€ (+ 2,4 %) et se répartit entre 10,7 M€ au titre des EP et 18,8 M€ au titre des EU. Ces opérations d'ordre de section à section se caractérisent par une dépense de la section de fonctionnement et une recette équivalente en section d'investissement.
 - l'autofinancement complémentaire s'élève à 2,5 M€.

L'équilibre global EP/EU du budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget annexe d'assainissement se présente comme suit (hors opérations sur lignes de trésorerie équilibrées en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 22,4 M€) :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles de fonctionnement	35 916 229 €	Redevances d'assainissement (eaux usées)	36 700 000 €
Dotation aux amortissements	29 510 000 €	Contribution du budget général (eaux pluviales y compris remboursement des amortissements)	15 515 287 €
Virement à la section d'investissement	2 510 381 €	Autres recettes réelles	10 989 754 €
		Recette d'ordre	4 731 569 €
Total des dépenses d'exploitation	67 936 610 €	Total des recettes d'exploitation	67 936 610 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	51 400 053 €	Subvention d'investissement	17 575 295 €
Remboursement en capital de la dette	7 231 463 €	Participation du budget général (eaux pluviales)	3 975 771 €
Dépenses d'ordre	4 731 569 €	Emprunt (eaux usées)	9 719 938 €
		Remboursement des prêts au Personnel	71 700 €
		Amortissements et provisions (ordre)	29 510 000 €
		Virement de la section de fonctionnement	2 510 381 €
Total des dépenses d'investissement	63 363 085 €	Total des recettes d'investissement	63 363 085 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe d'assainissement équilibré en dépenses et recettes, y compris les mouvements d'ordre, à 63,4 M€ en section d'investissement (hors opérations sur lignes de trésorerie) et 67,9 M€ en section d'exploitation.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,





Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le chef du service des assemblées
Yann Le Brech

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

094-229400288-20190318-lmc100000064676-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/03/2019

Retour Préfecture : 22/03/2019

DÉLIBÉRATION N°2019 -2 – 1 . 4 . 4

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18/03/2019

Budget primitif 2019. Budget annexe d'assainissement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2003-132 du 19 février 2003 portant ré forme des règles budgétaires et comptables appliquées aux départements ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1^e commission par M. Gicquel ;

Sur le rapport présenté au nom de la 4^e commission par M. Bell'Lloch ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019, présenté par nature et dont les crédits sont votés par chapitre, est adopté.

Article 2 : Le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement est adopté tel qu'il figure dans les annexes du document budgétaire.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à solliciter l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être alloués au titre des programmes et opérations financés dans le cadre des autorisations de programme et à signer toute convention se rapportant à ces projets.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22940028800184	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE DPT DU VAL DE MARNE (EURO)
--	--

POSTE COMPTABLE DE : 094090

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	46
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	49
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	51
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	60
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	67 936 610,00	67 936 610,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		67 936 610,00	67 936 610,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	85 746 895,00	85 746 895,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		85 746 895,00	85 746 895,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	153 683 505,00	153 683 505,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	19 996 397,00	0,00	19 736 081,00	19 736 081,00	19 736 081,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 186 013,00	0,00	14 186 013,00	14 186 013,00	14 186 013,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses de gestion des services		34 302 410,00	0,00	33 992 094,00	33 992 094,00	33 992 094,00
66	Charges financières	1 810 000,00	0,00	1 552 135,00	1 552 135,00	1 552 135,00
67	Charges exceptionnelles	430 000,00	0,00	372 000,00	372 000,00	372 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		36 542 410,00	0,00	35 916 229,00	35 916 229,00	35 916 229,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 660 736,00		2 510 381,00	2 510 381,00	2 510 381,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	28 807 491,00		29 510 000,00	29 510 000,00	29 510 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 468 227,00		32 020 381,00	32 020 381,00	32 020 381,00
TOTAL		67 010 637,00	0,00	67 936 610,00	67 936 610,00	67 936 610,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	61 181 574,00	0,00	62 348 787,00	62 348 787,00	62 348 787,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	615 000,00	0,00	619 000,00	619 000,00	619 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		61 801 574,00	0,00	62 972 787,00	62 972 787,00	62 972 787,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	182 254,00	0,00	232 254,00	232 254,00	232 254,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		61 983 828,00	0,00	63 205 041,00	63 205 041,00	63 205 041,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 026 809,00		4 731 569,00	4 731 569,00	4 731 569,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 026 809,00		4 731 569,00	4 731 569,00	4 731 569,00
TOTAL		67 010 637,00	0,00	67 936 610,00	67 936 610,00	67 936 610,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	27 288 812,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 361 500,00	0,00	2 146 000,00	2 146 000,00	2 146 000,00
21	Immobilisations corporelles	573 500,00	0,00	783 500,00	783 500,00	783 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	48 333 250,00	0,00	48 398 853,00	48 398 853,00	48 398 853,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	51 268 250,00	0,00	51 328 353,00	51 328 353,00	51 328 353,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 426 145,00	0,00	29 615 273,00	29 615 273,00	29 615 273,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	0,00	71 700,00	71 700,00	71 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 430 645,00	0,00	29 686 973,00	29 686 973,00	29 686 973,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	81 698 895,00	0,00	81 015 326,00	81 015 326,00	81 015 326,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 026 809,00		4 731 569,00	4 731 569,00	4 731 569,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 026 809,00		4 731 569,00	4 731 569,00	4 731 569,00
	TOTAL	86 725 704,00	0,00	85 746 895,00	85 746 895,00	85 746 895,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 746 895,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	13 276 204,00	0,00	17 575 295,00	17 575 295,00	17 575 295,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 406 990,00	0,00	32 103 748,00	32 103 748,00	32 103 748,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	45 683 194,00	0,00	49 679 043,00	49 679 043,00	49 679 043,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 574 283,00	0,00	3 975 771,00	3 975 771,00	3 975 771,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	71 700,00	71 700,00	71 700,00
	Total des recettes financières	10 574 283,00	0,00	4 047 471,00	4 047 471,00	4 047 471,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	56 257 477,00	0,00	53 726 514,00	53 726 514,00	53 726 514,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 660 736,00		2 510 381,00	2 510 381,00	2 510 381,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 807 491,00		29 510 000,00	29 510 000,00	29 510 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	30 468 227,00		32 020 381,00	32 020 381,00	32 020 381,00
	TOTAL	86 725 704,00	0,00	85 746 895,00	85 746 895,00	85 746 895,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 746 895,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	27 288 812,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 736 081,00		19 736 081,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 186 013,00		14 186 013,00
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66	Charges financières	1 552 135,00	0,00	1 552 135,00
67	Charges exceptionnelles	372 000,00	0,00	372 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	29 510 000,00	29 510 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 510 381,00	2 510 381,00
Dépenses d'exploitation – Total		35 916 229,00	32 020 381,00	67 936 610,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 351 569,00	4 351 569,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 615 273,00	0,00	29 615 273,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 146 000,00	0,00	2 146 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	783 500,00	0,00	783 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	48 398 853,00	380 000,00	48 778 853,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	71 700,00	0,00	71 700,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		81 015 326,00	4 731 569,00	85 746 895,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 746 895,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	62 348 787,00		62 348 787,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		380 000,00	380 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	619 000,00		619 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	232 254,00	4 351 569,00	4 583 823,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	63 205 041,00	4 731 569,00	67 936 610,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	3 975 771,00	0,00	3 975 771,00
13	Subventions d'investissement	17 575 295,00	0,00	17 575 295,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 103 748,00	0,00	32 103 748,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	71 700,00	0,00	71 700,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		29 510 000,00	29 510 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		2 510 381,00	2 510 381,00
	Recettes d'investissement – Total	53 726 514,00	32 020 381,00	85 746 895,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 746 895,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	19 996 397,00	19 736 081,00	19 736 081,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 282 000,00	1 214 091,00	1 214 091,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	513 000,00	558 000,00	558 000,00
6064	Fournitures administratives	37 000,00	33 000,00	33 000,00
6066	Carburants	135 000,00	140 000,00	140 000,00
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6132	Locations immobilières	886 000,00	909 300,00	909 300,00
6135	Locations mobilières	51 500,00	51 500,00	51 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	50 517,00	57 000,00	57 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	200 000,00	188 730,00	188 730,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	67 000,00	60 000,00	60 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	11 830 483,00	12 276 500,00	12 276 500,00
61551	Entretien matériel roulant	110 000,00	110 000,00	110 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	263 800,00	272 300,00	272 300,00
6156	Maintenance	1 420 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
6161	Multirisques	3 800,00	4 150,00	4 150,00
6168	Autres	54 000,00	68 500,00	68 500,00
617	Etudes et recherches	1 446 497,00	748 100,00	748 100,00
618	Divers	231 200,00	248 610,00	248 610,00
6222	Commissions recouvrement redevance	340 000,00	380 000,00	380 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	52 000,00	32 000,00	32 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	54 500,00	54 500,00
6238	Divers	20 000,00	20 500,00	20 500,00
6251	Voyages et déplacements	16 000,00	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	1 100,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	350 000,00	275 000,00	275 000,00
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 300,00	14 300,00	14 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	98 000,00	100 000,00	100 000,00
6287	Remboursements de frais	100 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	281 000,00	301 000,00	301 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	0,00	11 000,00	11 000,00
6358	Autres droits	2 500,00	42 500,00	42 500,00
6378	Autres taxes et redevances	27 700,00	27 700,00	27 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 186 013,00	14 186 013,00	14 186 013,00
6218	Autre personnel extérieur	201 000,00	201 000,00	201 000,00
6331	Versement de transport	132 000,00	132 000,00	132 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	114 000,00	114 000,00	114 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	7 314 013,00	7 314 013,00	7 314 013,00
6413	Primes et gratifications	2 775 000,00	2 775 000,00	2 775 000,00
6415	Supplément familial	81 000,00	81 000,00	81 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 354 000,00	1 354 000,00	1 354 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 079 000,00	2 079 000,00	2 079 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	85 000,00	85 000,00	85 000,00
6471	Prestations directes	19 000,00	19 000,00	19 000,00
648	Autres charges de personnel	32 000,00	32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits (7)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
7096	RRR sur prestations de services	100 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		34 302 410,00	33 992 094,00	33 992 094,00
66	Charges financières (b) (8)	1 810 000,00	1 552 135,00	1 552 135,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 680 000,00	1 527 135,00	1 527 135,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	130 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	430 000,00	372 000,00	372 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	370 000,00	322 000,00	322 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		36 542 410,00	35 916 229,00	35 916 229,00
023	Virement à la section d'investissement	1 660 736,00	2 510 381,00	2 510 381,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	28 807 491,00	29 510 000,00	29 510 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	28 807 491,00	29 510 000,00	29 510 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 468 227,00	32 020 381,00	32 020 381,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 468 227,00	32 020 381,00	32 020 381,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 010 637,00	67 936 610,00	67 936 610,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	641 500,11
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	616 500,11
= Différence ICNE N – ICNE N-1	25 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	61 181 574,00	62 348 787,00	62 348 787,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	35 980 000,00	36 700 000,00	36 700 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
70613	Participations assainissement collectif	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7063	Contribut° des communes (eaux pluviales)	15 331 574,00	15 515 287,00	15 515 287,00
7068	Autres prestations de services	7 600 000,00	7 769 000,00	7 769 000,00
7087	Remboursement de frais	570 000,00	664 500,00	664 500,00
7088	Autres produits activités annexes	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	615 000,00	619 000,00	619 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	615 000,00	619 000,00	619 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		61 801 574,00	62 972 787,00	62 972 787,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	182 254,00	232 254,00	232 254,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	177 254,00	227 254,00	227 254,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		61 983 828,00	63 205 041,00	63 205 041,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	5 026 809,00	4 731 569,00	4 731 569,00
722	Immobilisations corporelles	838 240,00	380 000,00	380 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 188 569,00	4 351 569,00	4 351 569,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 026 809,00	4 731 569,00	4 731 569,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 010 637,00	67 936 610,00	67 936 610,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	67 936 610,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2 361 500,00	2 146 000,00	2 146 000,00
2031	Frais d'études	1 270 000,00	1 070 000,00	1 070 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 091 500,00	1 076 000,00	1 076 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	573 500,00	783 500,00	783 500,00
2111	Terrains nus	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2118	Autres terrains	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21562	Service d'assainissement	65 000,00	60 000,00	60 000,00
2182	Matériel de transport	200 000,00	400 000,00	400 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	170 000,00	170 000,00	170 000,00
2184	Mobilier	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 500,00	50 500,00	50 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	48 333 250,00	48 398 853,00	48 398 853,00
2313	Constructions	420 000,00	590 000,00	590 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	47 904 250,00	47 808 853,00	47 808 853,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	9 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 268 250,00	51 328 353,00	51 328 353,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 426 145,00	29 615 273,00	29 615 273,00
1641	Emprunts en euros	4 308 497,00	4 630 000,00	4 630 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 361 486,00	1 470 310,00	1 470 310,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	23 745 295,00	22 383 810,00	22 383 810,00
1681	Autres emprunts	1 010 867,00	1 131 153,00	1 131 153,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	71 700,00	71 700,00
274	Prêts	0,00	71 700,00	71 700,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		30 430 645,00	29 686 973,00	29 686 973,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		81 698 895,00	81 015 326,00	81 015 326,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	5 026 809,00	4 731 569,00	4 731 569,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 188 569,00	4 351 569,00	4 351 569,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	2 750 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	12 432,00	12 432,00	12 432,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 039 642,00	1 039 642,00	1 039 642,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	235 618,00	235 618,00	235 618,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	6 700,00	6 700,00	6 700,00
13918	Autres subventions d'équipement	144 177,00	157 177,00	157 177,00
	Charges transférées	838 240,00	380 000,00	380 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	838 240,00	380 000,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 026 809,00	4 731 569,00	4 731 569,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		86 725 704,00	85 746 895,00	85 746 895,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				85 746 895,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	13 276 204,00	17 575 295,00	17 575 295,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 776 204,00	5 638 295,00	5 638 295,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	6 500 000,00	7 937 000,00	7 937 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 406 990,00	32 103 748,00	32 103 748,00
1641	Emprunts en euros	7 961 695,00	9 019 938,00	9 019 938,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	23 745 295,00	22 383 810,00	22 383 810,00
1681	Autres emprunts	700 000,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		45 683 194,00	49 679 043,00	49 679 043,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 574 283,00	3 975 771,00	3 975 771,00
10228	Autres fonds d'investissement	10 574 283,00	3 975 771,00	3 975 771,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	71 700,00	71 700,00
274	Prêts	0,00	71 700,00	71 700,00
Total des recettes financières		10 574 283,00	4 047 471,00	4 047 471,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		56 257 477,00	53 726 514,00	53 726 514,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 660 736,00	2 510 381,00	2 510 381,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	28 807 491,00	29 510 000,00	29 510 000,00
28031	Frais d'études	613 218,00	550 000,00	550 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	411 987,00	550 000,00	550 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	32 808,00	10 000,00	10 000,00
281315	Bâtiments administratifs	14 931,00	16 000,00	16 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	873,00	0,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	4 240,00	4 300,00	4 300,00
281415	Bâtiments administratifs sur sol autrui	20,00	20,00	20,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	13 288,00	13 300,00	13 300,00
281455	Aménagt Bât. administratifs sol autrui	9 190,00	9 200,00	9 200,00
281532	Réseaux d'assainissement	27 271 173,00	27 915 000,00	27 915 000,00
281562	Service d'assainissement	34 805,00	41 000,00	41 000,00
28181	Installations générales, agencements	65 143,00	45 000,00	45 000,00
28182	Matériel de transport	200 073,00	200 000,00	200 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	109 355,00	125 000,00	125 000,00
28184	Mobilier	15 885,00	21 000,00	21 000,00
28188	Autres	10 502,00	10 180,00	10 180,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		30 468 227,00	32 020 381,00	32 020 381,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		30 468 227,00	32 020 381,00	32 020 381,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		86 725 704,00	85 746 895,00	85 746 895,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				85 746 895,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
417	21/12/2004	5 249 702,24	75 646 194,00	0,00	76 311 185,76	5 249 702,24
428	21/12/2005	3 258 361,36	44 227 549,65	0,00	44 648 737,94	3 258 361,36
458	09/12/2009	3 875 745,56	42 718 745,56	11 213,39	42 994 051,25	3 875 745,56
549	23/11/2017	10 000 000,00	10 000 000,00	2 675,56	0,00	10 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		22 383 809,16	172 592 489,21	13 888,95	163 953 974,95	22 383 809,16

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					122 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					83 000 000,00									
429	Crédit Agricole	21/12/2004	14/12/2005	14/12/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.56 %	3,560	3,560	EUR	T	P	N	A-1
437	Crédit Agricole	26/09/2006	17/11/2006	16/02/2007	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.595 %	4,010	4,071	EUR	T	P	N	A-1
438	Dexia CLF	28/12/2006	01/10/2010	01/01/2011	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.31 %	2,595	2,631	EUR	A	P	N	A-1
439	Crédit Agricole	21/12/2004	27/06/2007	25/09/2007	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.01 %	4,310	4,442	EUR	T	P	N	A-1
449	Crédit Foncier de France	14/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.59 %	4,590	4,670	EUR	T	P	N	A-1
459	Caisse des Dépôts et Consignations	18/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	11 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	N	A-1
469	Caisse Centrale de Crédit Cooperatif	28/12/2010	15/12/2011	01/04/2012	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.60 %	2,077	2,093	EUR	T	P	N	A-1
479	Caisse des Dépôts et Consignations	21/12/2011	29/12/2011	01/01/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	N	A-1
489	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	03/09/2012	19/09/2012	19/12/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,720	EUR	T	C	N	A-1
499	La Banque Postale	06/12/2013	27/12/2013	01/05/2014	7 500 000,00	V	Euribor 03 M + 1.46 %	1,754	1,790	EUR	T	C	N	A-1
509	Crédit Agricole	02/12/2014	29/12/2014	29/03/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.13 %	2,130	2,147	EUR	T	P	N	A-1
519	La Banque Postale	16/12/2016	29/12/2015	01/04/2016	5 500 000,00	F	Taux fixe à 1.76%	1,760	1,760	EUR	T	P	N	A-1
529	La Banque Postale	21/12/2016	13/01/2017	01/04/2017	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.29%	1,290	1,300	EUR	T	P	N	A-1
539	Crédit Agricole	21/12/2016	23/01/2017	23/04/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.28%	1,280	1,280	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					39 000 000,00									
417	Crédit Agricole	21/12/2004	28/12/2004	30/12/2005	15 000 000,00	V	Eonia + 0.04 %	2,250	2,347	EUR	A	P	N	A-1
428	Société Générale	21/12/2005	29/12/2005	29/12/2005	8 000 000,00	V	Eonia + 0.0225 %	2,443	2,505	EUR	A	P	N	A-1
458	CACIB ex BFT Credit Agricole	09/12/2009	29/12/2009	31/01/2010	6 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.60 %	1,300	1,325	EUR	A	P	N	A-1
549	Crédit Agricole	23/11/2017	26/12/2017	01/01/2020	10 000 000,00	V	Euribor 01 M + 0.43 %	0,430	0,440	EUR	A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					15 800 807,49									
1681 Autres emprunts (total)					15 800 807,49									
ASS 407	Agence de l'eau Seine Normandie	06/05/2004	13/07/2004	13/07/2005	497 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 411	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2003	07/10/2004	07/10/2005	248 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 412	Agence de l'eau Seine Normandie	21/06/2004	07/10/2004	07/10/2005	164 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 414	Agence de l'eau Seine Normandie	21/06/2004	07/10/2004	07/10/2005	321 680,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 416	Agence de l'eau Seine Normandie	07/09/2004	17/11/2004	17/11/2005	725 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 418	Agence de l'eau Seine Normandie	03/03/2005	03/03/2005	03/03/2006	846 320,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 419	Agence de l'eau Seine Normandie	03/03/2005	03/03/2005	03/03/2006	298 240,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 420	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2005	09/03/2005	09/03/2006	286 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 421	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2005	09/03/2005	09/03/2006	59 300,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 422	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2005	09/03/2005	09/03/2006	62 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 423	Agence de l'eau Seine Normandie	01/07/2005	10/10/2005	10/10/2006	243 040,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 424	Agence de l'eau Seine Normandie	01/07/2005	10/10/2005	10/10/2006	212 240,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 425	Agence de l'eau Seine Normandie	08/09/2005	17/10/2005	17/10/2006	110 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 426	Agence de l'eau Seine Normandie	08/09/2005	17/10/2005	17/10/2006	460 560,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 427	Agence de l'eau Seine Normandie	28/10/2005	28/10/2005	28/10/2006	11 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 430	Agence de l'eau Seine Normandie	25/07/2005	23/01/2006	23/01/2007	175 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 431	Agence de l'eau Seine Normandie	25/07/2005	23/01/2006	23/01/2007	72 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 432	Agence de l'eau Seine Normandie	23/01/2006	23/01/2006	23/01/2007	80 420,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 433	Agence de l'eau Seine Normandie	21/06/2004	15/03/2006	15/03/2007	41 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 434	Agence de l'eau Seine Normandie	05/04/2006	31/07/2006	31/07/2007	132 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 435	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2006	18/10/2006	18/10/2007	38 004,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 436	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2006	18/10/2006	18/10/2007	41 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 440	Agence de l'eau Seine Normandie	14/02/2007	14/02/2007	14/02/2008	23 053,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 441	Agence de l'eau Seine Normandie	14/02/2007	14/02/2007	14/02/2008	426 857,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 442	Agence de l'eau Seine Normandie	11/06/2002	08/08/2007	08/08/2008	112 892,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 443	Agence de l'eau Seine Normandie	07/09/2004	08/08/2007	08/08/2008	181 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 444	Agence de l'eau Seine Normandie	05/04/2006	07/03/2007	07/03/2008	79 440,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 445	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2006	03/05/2007	03/05/2008	80 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 446	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2006	03/05/2007	03/05/2008	117 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 447	Agence de l'eau Seine Normandie	05/03/2007	31/12/2007	30/10/2008	94 886,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 450	Agence de l'eau Seine Normandie	05/03/2007	31/10/2007	30/10/2008	55 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 451	Agence de l'eau Seine Normandie	31/12/2007	31/10/2007	30/10/2008	37 947,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 452	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2007	30/01/2008	30/01/2009	30 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 453	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2007	30/01/2008	30/01/2009	91 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 454	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2007	30/01/2008	30/01/2009	68 484,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 455	Agence de l'eau Seine Normandie	30/01/2008	30/01/2008	30/01/2009	27 741,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 456	Agence de l'eau Seine Normandie	30/01/2008	30/01/2008	30/01/2009	64 382,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 457	Agence de l'eau Seine Normandie	18/03/2003	26/03/2008	26/03/2009	61 136,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 460	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2006	01/04/2008	01/04/2009	117 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 461	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2006	31/07/2008	31/07/2009	80 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 462	Agence de l'eau Seine Normandie	06/06/2008	13/08/2008	13/08/2009	144 750,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 463	Agence de l'eau Seine Normandie	17/09/2008	17/09/2008	17/09/2009	74 560,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 464	Agence de l'eau Seine Normandie	11/03/2008	17/09/2008	17/09/2009	211 580,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 465	Agence de l'eau Seine Normandie	11/03/2008	17/09/2008	17/09/2009	42 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 466	Agence de l'eau Seine Normandie	06/06/2008	17/09/2008	17/09/2009	38 494,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 467	Agence de l'eau Seine Normandie	15/10/2008	15/10/2008	15/10/2009	8 155,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 468	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2007	15/10/2008	15/10/2009	10 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 470	Agence de l'eau Seine Normandie	03/12/2008	03/12/2008	03/12/2009	15 013,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 471	Agence de l'eau Seine Normandie	31/03/2009	31/03/2009	30/03/2010	115 140,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 472	Agence de l'eau Seine Normandie	19/06/2009	20/10/2009	30/10/2010	101 522,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 473	Agence de l'eau Seine Normandie	17/12/2008	19/06/2009	18/06/2010	44 730,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 474	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2009	19/06/2009	19/06/2010	228 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 475	Agence de l'eau Seine Normandie	17/04/2009	18/06/2009	18/06/2010	96 052,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 476	Agence de l'eau Seine Normandie	04/09/2009	04/09/2009	03/09/2010	3 135,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 477	Agence de l'eau Seine Normandie	30/04/2009	27/08/2009	27/11/2009	161 720,81	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 478	Agence de l'eau Seine Normandie	23/05/2009	01/10/2009	30/09/2010	65 790,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 480	Agence de l'eau Seine Normandie	12/06/2009	05/11/2009	04/11/2010	67 649,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 481	Agence de l'eau Seine Normandie	12/06/2009	05/11/2009	04/11/2010	47 434,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 482	Agence de l'eau Seine Normandie	13/11/2008	18/02/2009	17/02/2010	521 921,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 483	Agence de l'eau Seine Normandie	23/05/2009	17/12/2009	16/12/2010	62 925,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 484	Agence de l'eau Seine Normandie	26/03/2009	09/02/2010	08/02/2011	32 174,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 485	Agence de l'eau Seine Normandie	26/03/2009	18/02/2010	17/02/2011	51 855,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 486	Agence de l'eau Seine Normandie	22/01/2010	09/12/2010	18/05/2011	23 760,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 487	Agence de l'eau Seine Normandie	22/01/2010	29/08/2010	18/05/2011	49 800,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 488	Agence de l'eau Seine Normandie	18/06/2010	16/11/2010	15/11/2011	15 030,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 490	Agence de l'eau Seine Normandie	22/01/2010	11/07/2011	10/07/2012	4 533,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 491	Agence de l'eau Seine Normandie	13/05/2010	25/08/2011	24/08/2012	872 121,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 492	Agence de l'eau Seine Normandie	15/04/2011	28/02/2012	27/02/2013	179 333,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 493	Agence de l'eau Seine Normandie	15/04/2011	16/02/2012	15/02/2013	265 215,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 494	Agence de l'eau Seine Normandie	18/06/2010	25/06/2012	25/06/2013	37 260,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 495	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2011	25/06/2012	25/06/2013	135 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 496	Agence de l'eau Seine Normandie	06/09/2012	13/06/2013	29/04/2014	11 205,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 497	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2012	02/09/2013	29/04/2014	34 639,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 498	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	02/09/2013	05/06/2014	16 040,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 500	Agence de l'eau Seine Normandie	06/09/2012	02/09/2013	05/06/2014	17 250,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 501	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	02/09/2013	03/07/2014	173 307,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 502	Agence de l'eau Seine Normandie	15/07/2013	06/09/2013	29/07/2014	125 805,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 503	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2012	21/11/2013	29/10/2014	162 194,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 504	Agence de l'eau Seine Normandie	29/04/2013	30/01/2014	11/12/2014	66 398,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 505	Agence de l'eau Seine Normandie	15/07/2013	29/07/2014	26/02/2015	180 637,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 506	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2013	09/09/2014	25/06/2015	43 247,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 507	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2012	17/06/2014	26/03/2015	18 540,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 508	Agence de l'eau Seine Normandie	12/11/2012	16/10/2014	28/07/2015	41 958,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 510	Agence de l'eau Seine Normandie	06/09/2012	20/10/2014	04/08/2015	54 698,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 511	Agence de l'eau Seine Normandie	15/09/2014	12/03/2015	11/03/2016	90 975,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 512	Agence de l'eau Seine Normandie	06/09/2012	09/06/2015	08/06/2016	122 420,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 513	Agence de l'eau Seine Normandie	04/12/2014	04/06/2015	03/06/2016	51 492,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 514	Agence de l'eau Seine Normandie	17/02/2015	21/08/2015	20/08/2016	38 872,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 515	Agence de l'eau Seine Normandie	17/02/2015	01/09/2015	31/08/2016	70 476,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 516	Agence de l'eau Seine Normandie	23/02/2015	21/08/2015	20/08/2016	43 445,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 517	Agence de l'eau Seine Normandie	23/02/2015	01/09/2015	31/08/2016	37 648,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 518	Agence de l'eau Seine Normandie	22/03/2016	22/03/2016	21/03/2017	38 679,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 519	Agence de l'eau Seine Normandie	22/03/2016	22/03/2016	21/03/2017	45 657,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 520	Agence de l'eau Seine Normandie	22/03/2016	23/03/2016	21/03/2017	60 640,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 521	Agence de l'eau Seine Normandie	31/05/2016	31/05/2016	30/05/2017	51 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 522	Agence de l'eau Seine Normandie	23/09/2016	23/09/2016	22/09/2017	76 698,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 523	Agence de l'eau Seine Normandie	07/06/2016	07/06/2016	06/06/2017	26 986,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 524	Agence de l'eau Seine Normandie	13/10/2016	13/10/2016	12/10/2017	15 621,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 525	Agence de l'eau Seine Normandie	17/05/2017	17/05/2017	17/05/2018	163 534,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 526	Agence de l'eau Seine Normandie	17/05/2017	17/05/2017	17/05/2018	175 505,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 527	Agence de l'eau Seine Normandie	17/05/2017	17/05/2017	17/05/2018	242 994,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 528	Agence de l'eau Seine Normandie	21/07/2017	21/07/2017	21/07/2018	25 172,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 529	Agence de l'eau Seine Normandie	05/10/2017	05/10/2017	05/10/2018	105 029,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 530	Agence de l'eau Seine Normandie	05/10/2017	05/10/2017	05/10/2018	507 158,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 531	Agence de l'eau Seine Normandie	25/07/2017	25/07/2017	25/07/2018	122 420,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 532	Agence de l'eau Seine Normandie	29/08/2017	29/08/2017	29/08/2018	32 104,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 533	Agence de l'eau Seine Normandie	29/08/2017	29/08/2017	29/08/2018	20 611,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 534	Agence de l'eau Seine Normandie	29/08/2017	29/08/2017	29/08/2018	331 110,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS 535	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2018	09/03/2018	09/03/2019	236 803,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 536	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2018	09/03/2018	09/03/2019	32 104,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 537	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2018	09/03/2018	09/03/2019	50 552,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 538	Agence de l'eau Seine Normandie	10/04/2018	10/04/2018	10/04/2019	20 611,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 540	Agence de l'eau Seine Normandie	11/04/2018	11/04/2018	11/04/2019	28 125,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 541	Agence de l'eau Seine Normandie	12/04/2018	12/04/2018	12/04/2019	66 523,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 542	Agence de l'eau Seine Normandie	04/06/2018	04/06/2018	04/06/2019	180 637,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 543	Agence de l'eau Seine Normandie	13/08/2018	13/08/2018	13/08/2019	293 630,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 544	Agence de l'eau Seine Normandie	13/08/2018	13/08/2018	13/08/2019	162 999,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 545	Agence de l'eau Seine Normandie	13/08/2018	13/08/2018	13/08/2019	118 249,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 546	Agence de l'eau Seine Normandie	13/08/2018	13/08/2018	13/08/2019	52 568,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 547	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	22 770,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 548	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	12 710,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 550	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	313 185,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 551	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	46 079,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 552	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	45 588,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
ASS 553	Agence de l'eau Seine Normandie	06/11/2018	06/11/2018	06/11/2019	68 136,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Hypothèse 2019	Agence de l'eau Seine Normandie				0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					137 800 807,49									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		79 952 349,65					6 098 737,45	1 527 134,47	0,00	641 500,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		57 568 540,49					4 628 428,31	1 475 717,39	0,00	626 674,08
429	N	0,00	A-1	3 899 225,67	5,95	F	Taux fixe à 3.56 %	3,560	594 391,11	138 812,43	0,00	5 464,72
437	N	0,00	A-1	2 188 419,00	8,00	F	Taux fixe à 2.595 %	4,010	206 790,00	57 578,22	0,00	51 994,64
438	N	0,00	A-1	1 473 444,30	3,48	F	Taux fixe à 4.31 %	2,595	398 405,39	57 897,29	0,00	772,24
439	N	0,00	A-1	4 971 276,62	7,87	F	Taux fixe à 4.01 %	4,310	538 255,31	191 291,65	0,00	21 916,13
449	N	0,00	A-1	562 731,80	8,99	F	Taux fixe à 4.59 %	4,590	51 732,74	24 947,42	0,00	128,87
459	N	0,00	A-1	7 205 135,35	10,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	521 371,20	322 069,55	0,00	280 168,37
469	N	0,00	A-1	707 637,99	13,00	V	Euribor 03 M + 0.60 %	2,077	46 895,84	2 636,29	0,00	2 613,60
479	N	0,00	A-1	3 384 925,84	8,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	313 229,01	152 660,16	0,00	120 376,64
489	N	0,00	A-1	2 916 666,67	8,71	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	333 333,34	133 580,37	0,00	4 064,44
499	N	0,00	A-1	5 718 750,00	15,09	V	Euribor 03 M + 1.46 %	1,754	375 000,00	71 937,56	0,00	33 229,22
509	N	0,00	A-1	7 695 843,83	15,99	F	Taux fixe à 2.13 %	2,130	419 267,69	86 902,48	0,00	233,21
519	N	0,00	A-1	4 853 309,77	16,99	F	Taux fixe à 1.76%	1,760	243 011,74	83 820,24	0,00	60 740,21
529	N	0,00	A-1	9 224 150,23	18,04	F	Taux fixe à 1.29%	1,290	451 257,36	116 814,44	0,00	40 948,46

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
539	N	0,00	A-1	2 767 023,42	18,06	F	Taux fixe à 1.28%	1,280	135 487,58	34 769,29	0,00	4 023,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		22 383 809,16					1 470 309,14	51 417,08	0,00	14 826,03
417	N	0,00	A-1	5 249 702,24	6,00	V	Eonia + 0.04 %	2,250	668 687,29	6 706,49	0,00	238,21
428	N	0,00	A-1	3 258 361,36	6,99	V	Eonia + 0.0225 %	2,443	431 718,00	3 642,24	0,00	144,51
458	N	0,00	A-1	3 875 745,56	10,83	V	Euribor 03 M + 0.60 %	1,300	286 484,21	24 073,91	0,00	8 757,80
549	N	0,00	A-1	10 000 000,00	21,00	V	Euribor 01 M + 0.43 %	0,430	83 419,64	16 994,44	0,00	5 685,51
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		7 632 741,38					1 131 153,01	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		7 632 741,38					1 131 153,01	0,00	0,00	0,00
ASS 407	N	0,00	A-1	33 173,38	0,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	33 173,38	0,00	0,00	0,00
ASS 411	N	0,00	A-1	16 560,00	0,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 560,00	0,00	0,00	0,00
ASS 412	N	0,00	A-1	10 986,62	0,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 986,62	0,00	0,00	0,00
ASS 414	N	0,00	A-1	21 445,38	0,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 445,38	0,00	0,00	0,00
ASS 416	N	0,00	A-1	48 373,38	1,17	F	Taux fixe à 0 %	0,000	48 373,38	0,00	0,00	0,00
ASS 418	N	0,00	A-1	112 842,67	1,17	F	Taux fixe à 0 %	0,000	56 421,34	0,00	0,00	0,00
ASS 419	N	0,00	A-1	39 765,33	1,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	19 882,67	0,00	0,00	0,00
ASS 420	N	0,00	A-1	38 160,00	1,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	19 080,00	0,00	0,00	0,00
ASS 421	N	0,00	A-1	7 906,67	1,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 953,34	0,00	0,00	0,00
ASS 422	N	0,00	A-1	8 280,00	1,78	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 140,00	0,00	0,00	0,00
ASS 423	N	0,00	A-1	32 405,33	1,78	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 202,67	0,00	0,00	0,00

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASS 424	N	0,00	A-1	28 298,67	1,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 149,34	0,00	0,00	0,00
ASS 425	N	0,00	A-1	14 666,67	1,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 333,34	0,00	0,00	0,00
ASS 426	N	0,00	A-1	61 408,00	1,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	30 704,00	0,00	0,00	0,00
ASS 427	N	0,00	A-1	1 493,33	2,07	F	Taux fixe à 0 %	0,000	746,67	0,00	0,00	0,00
ASS 430	N	0,00	A-1	35 040,00	2,07	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 680,00	0,00	0,00	0,00
ASS 431	N	0,00	A-1	14 500,00	2,07	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 833,33	0,00	0,00	0,00
ASS 432	N	0,00	A-1	16 084,00	2,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 361,33	0,00	0,00	0,00
ASS 433	N	0,00	A-1	8 239,99	2,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 746,66	0,00	0,00	0,00
ASS 434	N	0,00	A-1	26 479,99	2,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 826,66	0,00	0,00	0,00
ASS 435	N	0,00	A-1	7 600,80	2,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 533,60	0,00	0,00	0,00
ASS 436	N	0,00	A-1	8 299,99	3,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 766,66	0,00	0,00	0,00
ASS 440	N	0,00	A-1	6 147,46	0,12	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 536,87	0,00	0,00	0,00
ASS 441	N	0,00	A-1	35 571,41	0,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	35 571,41	0,00	0,00	0,00
ASS 442	N	0,00	A-1	9 407,66	3,61	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 407,66	0,00	0,00	0,00
ASS 443	N	0,00	A-1	48 373,34	3,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 093,34	0,00	0,00	0,00
ASS 444	N	0,00	A-1	21 184,00	3,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 296,00	0,00	0,00	0,00
ASS 445	N	0,00	A-1	21 426,66	3,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 356,67	0,00	0,00	0,00
ASS 446	N	0,00	A-1	31 226,66	3,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 806,67	0,00	0,00	0,00
ASS 447	N	0,00	A-1	25 302,94	3,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 325,74	0,00	0,00	0,00
ASS 450	N	0,00	A-1	14 853,34	3,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 713,34	0,00	0,00	0,00
ASS 451	N	0,00	A-1	10 119,20	4,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 529,80	0,00	0,00	0,00
ASS 452	N	0,00	A-1	10 266,67	4,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 053,33	0,00	0,00	0,00
ASS 453	N	0,00	A-1	30 500,00	4,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 100,00	0,00	0,00	0,00
ASS 454	N	0,00	A-1	22 828,00	4,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 565,60	0,00	0,00	0,00
ASS 455	N	0,00	A-1	9 247,00	4,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 849,40	0,00	0,00	0,00
ASS 456	N	0,00	A-1	21 460,67	1,24	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 292,13	0,00	0,00	0,00
ASS 457	N	0,00	A-1	10 189,33	4,25	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 094,67	0,00	0,00	0,00
ASS 460	N	0,00	A-1	39 033,32	4,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 806,66	0,00	0,00	0,00
ASS 461	N	0,00	A-1	26 783,32	4,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 356,66	0,00	0,00	0,00
ASS 462	N	0,00	A-1	48 250,00	4,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 650,00	0,00	0,00	0,00
ASS 463	N	0,00	A-1	24 853,32	4,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 970,66	0,00	0,00	0,00

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASS 464	N	0,00	A-1	70 526,67	4,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 105,33	0,00	0,00	0,00
ASS 465	N	0,00	A-1	14 000,00	4,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 800,00	0,00	0,00	0,00
ASS 466	N	0,00	A-1	12 831,32	4,79	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 566,26	0,00	0,00	0,00
ASS 467	N	0,00	A-1	2 718,32	4,79	F	Taux fixe à 0 %	0,000	543,66	0,00	0,00	0,00
ASS 468	N	0,00	A-1	3 566,67	4,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	713,33	0,00	0,00	0,00
ASS 470	N	0,00	A-1	5 004,32	5,25	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 000,86	0,00	0,00	0,00
ASS 471	N	0,00	A-1	46 056,00	5,47	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 676,00	0,00	0,00	0,00
ASS 472	N	0,00	A-1	40 608,83	5,47	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 768,13	0,00	0,00	0,00
ASS 473	N	0,00	A-1	17 892,00	5,51	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 982,00	0,00	0,00	0,00
ASS 474	N	0,00	A-1	91 200,00	5,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	15 200,00	0,00	0,00	0,00
ASS 475	N	0,00	A-1	46 898,84	5,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 816,48	0,00	0,00	0,00
ASS 476	N	0,00	A-1	1 254,00	5,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	209,00	0,00	0,00	0,00
ASS 477	N	0,00	A-1	80 860,37	5,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 476,74	0,00	0,00	0,00
ASS 478	N	0,00	A-1	26 316,00	5,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 386,00	0,00	0,00	0,00
ASS 480	N	0,00	A-1	27 059,63	5,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 509,93	0,00	0,00	0,00
ASS 481	N	0,00	A-1	18 973,57	5,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 162,27	0,00	0,00	0,00
ASS 482	N	0,00	A-1	260 960,86	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	43 493,47	0,00	0,00	0,00
ASS 483	N	0,00	A-1	25 170,00	6,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 195,00	0,00	0,00	0,00
ASS 484	N	0,00	A-1	15 014,56	6,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 144,93	0,00	0,00	0,00
ASS 485	N	0,00	A-1	24 199,00	6,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 457,00	0,00	0,00	0,00
ASS 486	N	0,00	A-1	11 088,00	6,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 584,00	0,00	0,00	0,00
ASS 487	N	0,00	A-1	23 240,00	6,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 320,00	0,00	0,00	0,00
ASS 488	N	0,00	A-1	7 014,00	7,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 002,00	0,00	0,00	0,00
ASS 490	N	0,00	A-1	2 417,60	7,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	302,20	0,00	0,00	0,00
ASS 491	N	0,00	A-1	671 593,14	8,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	83 949,08	0,00	0,00	0,00
ASS 492	N	0,00	A-1	109 136,93	8,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 126,32	0,00	0,00	0,00
ASS 493	N	0,00	A-1	164 303,40	8,31	F	Taux fixe à 0 %	0,000	18 255,93	0,00	0,00	0,00
ASS 494	N	0,00	A-1	22 356,00	8,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 484,00	0,00	0,00	0,00
ASS 495	N	0,00	A-1	84 866,56	9,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 429,58	0,00	0,00	0,00
ASS 496	N	0,00	A-1	7 470,00	9,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	747,00	0,00	0,00	0,00
ASS 497	N	0,00	A-1	23 092,65	9,44	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 309,27	0,00	0,00	0,00

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASS 498	N	0,00	A-1	10 693,35	9,44	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 069,33	0,00	0,00	0,00
ASS 500	N	0,00	A-1	11 500,00	9,51	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 150,00	0,00	0,00	0,00
ASS 501	N	0,00	A-1	115 538,00	9,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 553,80	0,00	0,00	0,00
ASS 502	N	0,00	A-1	83 870,00	9,84	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 387,00	0,00	0,00	0,00
ASS 503	N	0,00	A-1	118 681,41	9,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 868,15	0,00	0,00	0,00
ASS 504	N	0,00	A-1	44 265,35	10,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 426,53	0,00	0,00	0,00
ASS 505	N	0,00	A-1	132 467,12	10,49	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 042,47	0,00	0,00	0,00
ASS 506	N	0,00	A-1	31 714,48	10,24	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 883,13	0,00	0,00	0,00
ASS 507	N	0,00	A-1	13 596,00	10,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 236,00	0,00	0,00	0,00
ASS 508	N	0,00	A-1	30 769,20	10,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 797,20	0,00	0,00	0,00
ASS 510	N	0,00	A-1	40 111,88	11,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 646,53	0,00	0,00	0,00
ASS 511	N	0,00	A-1	72 780,00	11,44	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 065,00	0,00	0,00	0,00
ASS 512	N	0,00	A-1	97 936,01	11,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 161,33	0,00	0,00	0,00
ASS 513	N	0,00	A-1	41 193,60	11,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 432,80	0,00	0,00	0,00
ASS 514	N	0,00	A-1	31 097,59	11,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 591,47	0,00	0,00	0,00
ASS 515	N	0,00	A-1	56 380,80	11,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 698,40	0,00	0,00	0,00
ASS 516	N	0,00	A-1	34 756,01	11,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 896,33	0,00	0,00	0,00
ASS 517	N	0,00	A-1	30 118,39	12,22	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 509,87	0,00	0,00	0,00
ASS 518	N	0,00	A-1	33 521,80	12,22	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 578,60	0,00	0,00	0,00
ASS 519	N	0,00	A-1	39 569,40	12,22	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 043,80	0,00	0,00	0,00
ASS 520	N	0,00	A-1	52 554,66	12,41	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 042,67	0,00	0,00	0,00
ASS 521	N	0,00	A-1	44 546,66	12,73	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 426,67	0,00	0,00	0,00
ASS 522	N	0,00	A-1	66 471,60	12,43	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 113,20	0,00	0,00	0,00
ASS 523	N	0,00	A-1	23 387,86	18,78	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 799,07	0,00	0,00	0,00
ASS 524	N	0,00	A-1	13 538,20	13,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 041,40	0,00	0,00	0,00
ASS 525	N	0,00	A-1	152 631,73	13,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 902,27	0,00	0,00	0,00
ASS 526	N	0,00	A-1	163 804,67	13,38	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 700,33	0,00	0,00	0,00
ASS 527	N	0,00	A-1	226 794,40	13,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 199,60	0,00	0,00	0,00
ASS 528	N	0,00	A-1	23 493,87	13,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 678,13	0,00	0,00	0,00
ASS 529	N	0,00	A-1	98 027,07	13,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 001,93	0,00	0,00	0,00
ASS 530	N	0,00	A-1	456 442,20	13,56	F	Taux fixe à 0 %	0,000	50 715,80	0,00	0,00	0,00

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASS 531	N	0,00	A-1	114 258,67	13,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 161,33	0,00	0,00	0,00
ASS 532	N	0,00	A-1	29 963,73	13,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 140,27	0,00	0,00	0,00
ASS 533	N	0,00	A-1	19 236,93	13,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 374,07	0,00	0,00	0,00
ASS 534	N	0,00	A-1	309 036,00	14,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	22 074,00	0,00	0,00	0,00
ASS 535	N	0,00	A-1	236 803,00	14,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	15 786,87	0,00	0,00	0,00
ASS 536	N	0,00	A-1	32 104,00	14,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 140,27	0,00	0,00	0,00
ASS 537	N	0,00	A-1	50 552,00	14,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 370,13	0,00	0,00	0,00
ASS 538	N	0,00	A-1	20 611,00	14,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 374,07	0,00	0,00	0,00
ASS 540	N	0,00	A-1	28 125,00	14,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 875,00	0,00	0,00	0,00
ASS 541	N	0,00	A-1	66 523,00	14,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 434,87	0,00	0,00	0,00
ASS 542	N	0,00	A-1	180 637,00	14,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 042,47	0,00	0,00	0,00
ASS 543	N	0,00	A-1	293 630,00	14,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	19 575,33	0,00	0,00	0,00
ASS 544	N	0,00	A-1	162 999,00	14,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 866,60	0,00	0,00	0,00
ASS 545	N	0,00	A-1	118 249,00	14,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 883,27	0,00	0,00	0,00
ASS 546	N	0,00	A-1	52 568,00	14,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 504,53	0,00	0,00	0,00
ASS 547	N	0,00	A-1	22 770,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 518,00	0,00	0,00	0,00
ASS 548	N	0,00	A-1	12 710,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	847,33	0,00	0,00	0,00
ASS 550	N	0,00	A-1	313 185,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	20 879,00	0,00	0,00	0,00
ASS 551	N	0,00	A-1	46 079,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 071,93	0,00	0,00	0,00
ASS 552	N	0,00	A-1	45 588,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 039,20	0,00	0,00	0,00
ASS 553	N	0,00	A-1	68 136,00	14,85	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 542,40	0,00	0,00	0,00
Hypothèse 2019	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 000,51	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		87 585 091,03					7 229 890,46	1 527 134,47	0,00	641 500,11

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	144	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	87 585 091,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	31/01/2000
	Brevets	5	31/01/2000
	Etudes pour construction	5	31/01/2000
	Etudes pour autres immobilisations	5	31/01/2000
	Véhicules légers	5	31/01/2000
	Adjonctions véhicules légers	5	31/01/2000
	Matériel informatique	5	31/01/2000
	Véhicules lourds (camions et véhicules industriels)	8	31/01/2000
	Adjonctions véhicules lourds	7	31/01/2000
	Matériel (outillage technique, ameublement, équipement scolaire)	10	31/01/2000
	Matériel de bureau	5	31/01/2000
	Matériel de navigation	5	31/01/2000
	Autres matériels	5	31/01/2000
	Mobilier	15	31/01/2000
	Instal générales, agencements et aménagements des constructions	10	31/01/2000
	Bâtiments légers	15	31/01/2000
	Bâtiments durables	70	31/01/2000
	Instal générales – aménagements et agencements des constructions	20	31/01/2000
	Instal générales, aménagements et agencements des constructions sur bâtiments légers	15	31/01/2000
	Réseaux d'assainissement	60	31/01/2000
	Adjonctions sur réseaux d'assainissement	59	31/01/2000
	Canalisations	40	31/01/2000
	Adjonctions sur canalisations	39	31/01/2000
	Installations électro-mécaniques	15	31/01/2000
	Adjonctions sur installations électro-mécaniques	14	31/01/2000
	Installations de télégestion, télécommunication et signalétique	10	31/01/2000
	Terrains	0	31/01/2000
	Immobilisations financières	0	31/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 583 032,00	I 11 583 032,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 231 463,00	7 231 463,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 630 000,00	4 630 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 470 310,00	1 470 310,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	1 131 153,00	1 131 153,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 351 569,00	4 351 569,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 351 569,00	4 351 569,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 583 032,00	0,00	0,00	11 583 032,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		36 067 852,00	III 36 067 852,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 047 471,00	4 047 471,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	3 975 771,00	3 975 771,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	71 700,00	71 700,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		32 020 381,00	32 020 381,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	550 000,00	550 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	550 000,00	550 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	10 000,00	10 000,00
281315	Bâtiments administratifs	16 000,00	16 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	4 300,00	4 300,00
281415	Bâtiments administratifs sur sol autrui	20,00	20,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	13 300,00	13 300,00
281455	Aménagt Bât. administratifs sol autrui	9 200,00	9 200,00
281532	Réseaux d'assainissement	27 915 000,00	27 915 000,00
281562	Service d'assainissement	41 000,00	41 000,00
28181	Installations générales, agencements	45 000,00	45 000,00
28182	Matériel de transport	200 000,00	200 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	125 000,00	125 000,00
28184	Mobilier	21 000,00	21 000,00
28188	Autres	10 180,00	10 180,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 510 381,00	2 510 381,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	36 067 852,00	0,00	0,00	0,00	36 067 852,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	11 583 032,00
Ressources propres disponibles	IV	36 067 852,00
Solde	V = IV – II (6)	24 484 820,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	19 736 081,00
6061	Eau, énergie	1 214 091,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	558 000,00
6064	Fournitures administratives	33 000,00
6066	Carburants	140 000,00
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00
6132	Locations immobilières	909 300,00
6135	Locations mobilières	51 500,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	57 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	188 730,00
61521	Entretien des bâtiments	60 000,00
61523		12 276 500,00
61551	Entretien et réparation du matériel roulant	110 000,00
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	272 300,00
6156	Maintenance	1 430 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	4 150,00
6168	Autres primes d'assurances	68 500,00
617	Etudes et recherches	748 100,00
618		248 610,00
6222	Commissions pour recouvrement redevance d'assainissement	380 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	32 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	54 500,00
6238	Publicités et publications diverses	20 500,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00
6257	Réceptions	800,00
6262	Frais de télécommunications	275 000,00
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00
6281	Concours divers - cotisations	14 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 000,00
6288	Autres	301 000,00
6356	Redevances pour occupation du domaine public national	11 000,00
6358	Autres droits	42 500,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	27 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 186 013,00
6218	Autre personnel extérieur	201 000,00
6331	Versement de transport	132 000,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CIG	114 000,00
6411	Salaires	7 314 013,00
6413	Primes et gratifications	2 775 000,00
6415	Supplément familial	81 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 354 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 079 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	85 000,00
6471	Prestations directes	19 000,00
648		32 000,00
014	Atténuations de produits	50 000,00
7096	Rabais, remises ristournes accordés prestations de service'	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00
66	Charges financières	1 552 135,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 527 135,00

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	372 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00
6743	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	322 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		35 916 229,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	29 510 000,00
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	29 510 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 510 381,00
Total des dépenses d'ordre		32 020 381,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		67 936 610,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	62 348 787,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	36 700 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 100 000,00
70613	Participations pour assainissement collectif	500 000,00
7063	Contribution du budget général au fonctionnement du service	15 515 287,00
7068		7 769 000,00
7087		664 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes	100 000,00
74	Subventions d'exploitation	619 000,00
748		619 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00
7588	Produits divers de gestion courante - Autres	5 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	232 254,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	227 254,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		63 205 041,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 731 569,00
722		380 000,00
777	Quote-part subventions d'investissement virée au résultat	4 351 569,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		4 731 569,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		67 936 610,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	2 146 000,00
2031	Etudes préliminaires	1 070 000,00
2051	Logiciels	1 076 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	783 500,00
2111	Terrains nus	60 000,00
2118	Autres terrains	3 000,00
21562	Matériel spécifique d'exploitation - service assainissement	60 000,00
2182	Matériel de transport	400 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	170 000,00
2184	Mobilier	40 000,00
2188	Autres matériels	50 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	48 398 853,00
2313	Travaux	590 000,00
2315	Travaux	47 808 853,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 615 273,00
1641	Emprunts en euro	4 630 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 470 310,00
16449	Opérations afférentes option tirage sur ligne de trésorerie	22 383 810,00
1681	Autres emprunts	1 131 153,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	71 700,00
274	Prêts au personnel	71 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		81 015 326,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 731 569,00
139111	Subventions d'équipement - Agence de l' Eau Seine Normandie	2 900 000,00
139118	Autres subventions d'équipement	12 432,00
13912	Subventions d'équipement de la Région	1 039 642,00
13915	Subventions d'équipement - groupements de collectivités	235 618,00
13916	Subventions d'équipement - autres ets publics locaux	6 700,00
13918	Autres subventions d'équipement	157 177,00
2315	Travaux	380 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 731 569,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		85 746 895,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	17 575 295,00
13111	Agence de l'eau	5 638 295,00
13118	Autres	7 937 000,00
1318	Subvention	4 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 103 748,00
1641	Emprunts en euro	9 019 938,00
16449	Opérations afférentes option tirage sur ligne de trésorerie	22 383 810,00
1681	Autres emprunts	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 975 771,00
10228	Autres fonds d'investissement	3 975 771,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	71 700,00
274	Prêts au personnel	71 700,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		53 726 514,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	29 510 000,00
28031	Frais d'études	550 000,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	550 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	10 000,00
281315	Bâtiments administratifs	16 000,00
281355	Bâtiments administratifs	4 300,00
281415	Bâtiments administratifs (constructions sur sol d'autrui)	20,00
281451	Bâtiments d'exploitation (sol d'autrui)	13 300,00
281455	Bâtiments administratifs (sol d'autrui)	9 200,00
281532	Réseaux d'assainissement	27 915 000,00
281562	Matériel spécifique d'exploitation - sce d'assainissement	41 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	45 000,00
28182	Matériel de transport	200 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	125 000,00
28184	Mobilier	21 000,00
28188	Autres	10 180,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 510 381,00
Total des recettes d'ordre		32 020 381,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		85 746 895,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2019 - ASSDSE08-I Amélioration de la qualité de la Seine/Marne - Travaux de mise en conformité	0,00	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	2 000 000,00	48 000 000,00
2012 - ASSDSE04-I Bassin des Meuniers à Chevilly-Larue	1 500 000,00	110 000,00	1 610 000,00	753 016,41	805 478,00	51 505,59
2015 - ASSDSE08-I Charenton-le-Pont, rue Victor Hugo : réhabilitation de l'ouvrage unitaire TR 18405	1 500 000,00	-231 530,92	1 268 469,08	1 266 181,85	0,00	2 287,23
2016 - ASSDSE04-I Collecteur EU et branchements de particuliers rue Pitois - Ablon	700 000,00	-117 953,51	582 046,49	582 046,49	0,00	0,00
2016 - ASSDSE05-I Dépollution du ru de la Lande à Champigny-sur-Marne (2ème tranche) - SDEP	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	493 901,85	5 000 000,00	24 506 098,15
2018 - ASSDSE04-I Dépollution du ru de la Lande à Champigny-sur-Marne Liaison Lénine	9 620 000,00	0,00	9 620 000,00	0,00	200 000,00	9 420 000,00
2013 - ASSDSE05-I Dépollution du ru de la Lande à Villiers-sur-Marne (4ème tranche) - Bassin de la Bonne Eau	26 410 000,00	-967 863,14	25 442 136,86	25 415 813,93	0,00	26 322,93
2015 - ASSDSE06-I Dévoiements du réseau T 1	4 850 000,00	0,00	4 850 000,00	3 082 645,45	80 000,00	1 687 354,55
2015 - ASSDSE05-I Dévoiements du réseau T 9	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	31 695 900,17	2 590 009,00	714 090,83
2018 - ASSDSE05-I Etudes préalables à la mise en séparatif du bassin versant Fresnes/Choisy	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	86 582,00	400 000,00	513 418,00
2018 - ASSDSE01-I Mise en séparatif du Bassin versant Fresnes - Choisy EU - Travaux Paul Hochard à Chevilly Larue	0,00	26 350 000,00	26 350 000,00	0,00	0,00	26 350 000,00
2000 - ASSDSE53-I Ouvrage sous RN 4 à Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne (2ème tranche)	5 849 040,56	0,00	5 849 040,56	5 849 040,55	0,00	0,01

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2019 - ASSDSE03-R Programme d'auto-contrôle du système de collecte des effluents du Val-de-Marne (Programme 2019-202)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	250 000,00	750 000,00
2015 - ASSDSE03-R Programme d'auto-contrôle du système de collecte des effluents du Val-de-Marne (Programme 2015-2018)	1 032 000,00	0,00	1 032 000,00	1 007 534,96	0,00	24 465,04
2010 - ASSDSE01-R Programme de dévoiement de réseaux d'assainissement Projets de voirie (Programme 2010-2013)	1 843 341,32	0,00	1 843 341,32	1 243 341,32	0,00	600 000,00
2015 - ASSDSE01-R Programme de grosses réparations des réseaux (Programme 2015-2018)	31 910 300,00	0,00	31 910 300,00	31 527 567,67	0,00	382 732,33
2019 - ASSDSE01-R Programme de grosses réparations des réseaux (Programme 2019 -2022)	0,00	32 200 000,00	32 200 000,00	0,00	8 050 000,00	24 150 000,00
2015 - ASSDSE02-R Programme de grosses réparations des stations et équipements mécaniques et électromécaniques (Progr	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	9 585 129,01	0,00	14 870,99
2019 - ASSDSE02-R Programme de grosses réparations des stations et équipements mécaniques et électromécaniques (Progr	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00	0,00	2 400 000,00	7 200 000,00
2013 - ASSDSE05-R Programme de travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement - Projets Grand Paris (Programme 20	30 481 014,54	5 581 000,00	36 062 014,54	20 893 905,06	7 500 000,00	7 668 109,48
2015 - ASSDSE01-I Programme de travaux et d'aménagement dans les bâtiments de la DSEA	1 680 000,00	0,00	1 680 000,00	544 472,95	590 000,00	545 527,05
2018 - ASSDSE02-I Reconstruction de la station anti-pollution A. Thomas - Eglise de Champigny-sur-Marne	3 850 000,00	0,00	3 850 000,00	28 263,20	1 050 000,00	2 771 736,80

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2017 - ASSDSE04-I Réhabilitation Rive droite Seine, quai Révolution, J.B. Clément quai Blanqui Alfortville, av. Villeneu	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	127 573,94	4 200 000,00	3 172 426,06
2011 - ASSDSE01-I Réhabilitation de l'ouvrage EP et EU avenue du Président Wilson à Limeil-Brévannes	1 124 094,14	0,00	1 124 094,14	1 123 338,24	0,00	755,90
2017 - ASSDSE03-I Réhabilitation de l'ouvrage unitaire et des branchements de particuliers de la rue Lénine à Ivry-su	2 920 000,00	0,00	2 920 000,00	2 778 685,00	0,00	141 315,00
2018 - ASSDSE03-I Réhabilitation de l'ouvrage unitaire et des branchements particuliers rue Busteau à Maisons-Alfort	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	7 273,86	1 100 000,00	292 726,14
2017 - ASSDSE02-I Réhabilitation des ouvrages et branchements de rond-point du Général Leclerc et Bd d'Alsace Lorrain	3 500 000,00	150 000,00	3 650 000,00	51 805,59	2 112 500,00	1 485 694,41
2017 - ASSDSE06-I Réhabilitation du Rive gauche de Seine, quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine et quai Pourchasse à Iv	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	6 242 362,79	8 095 862,00	661 775,21
2014 - ASSDSE02-I Réhabilitation du collecteur EP et des canalisations EU rue des Marronniers à Villiers-sur-Marne	1 550 161,96	0,00	1 550 161,96	1 550 161,96	0,00	0,00
2019 - ASSDSE05-I Réhabilitation du collecteur EP rue de Paris - Villeneuve-St-Georges	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	100 000,00	2 500 000,00
2019 - ASSDSE07-I Réhabilitation du collecteur EP sous la RN19 - Villecresnes	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	100 000,00	3 900 000,00
2019 - ASSDSE01-I Réhabilitation du collecteur EU A86 - Rungis	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00	300 000,00	10 700 000,00
2019 - ASSDSE06-I Réhabilitation du collecteur EU du ru de la Fontaine de Villiers à Sucy-en-Brie	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00	150 000,00	6 850 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2019 - ASSDSE02-I Réhabilitation du collecteur Unitaire rue du Père Mazurié et Av. du Général de Gaulle - Chevilly-la	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	100 000,00	1 900 000,00
2016 - ASSDSE02-I Réhabilitation ouvrage EP av. des Châtaigniers, Watteau, F.Roosevelt - Nogent-sur-Marne	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00	2 877 432,44	0,00	272 567,56
2016 - ASSDSE03-I Réhabilitation ouvrage unitaire av. de Versailles et du Mal de Latre de Tassigny à Thiais	2 800 000,00	-476 283,47	2 323 716,53	2 321 323,27	0,00	2 393,26
2017 - ASSDSE05-I Réhabilitation ouvrages unitaires branchements particuliers rue R.Salengro au Kremlin Bicêtre et ru	2 950 000,00	-100 382,15	2 849 617,85	2 849 334,74	0,00	283,11
2015 - ASSDSE09-I Rénovation d'une station de vannage Pré de l'Etang Champigny	3 100 000,00	-248 894,39	2 851 105,61	2 700 100,13	0,00	151 005,48
2017 - ASSDSE01-I Rénovation de la station anti-crue Gendarmerie à Villeneuve-Saint-Georges	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	719 840,34	720 004,00	60 155,66
2013 - ASSDSE01-I Station anti-crue sur la RD 274 à Vitry-sur-Seine	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00	15 711 812,67	600 000,00	1 088 187,33

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		57,00	0,00	57,00	47,00	1,00	48,00
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Attaché territorial principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur territorial	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur territorial	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		244,00	0,00	244,00	196,00	16,00	212,00
Adjoint technique	C	26,00	0,00	26,00	25,00	0,00	25,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	29,00	0,00	29,00	28,00	0,00	28,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	26,00	0,00	26,00	25,00	0,00	25,00
Agent de maîtrise	C	15,00	0,00	15,00	13,00	0,00	13,00
Agent de maîtrise principal	C	24,00	0,00	24,00	21,00	0,00	21,00
Ingénieur en chef	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur en chef hors classe	A	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur principal	A	20,00	0,00	20,00	19,00	0,00	19,00
Ingénieur territorial	A	20,00	0,00	20,00	14,00	0,00	14,00
Ingénieur territorial	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	31,00	0,00	31,00	26,00	0,00	26,00
Technicien principal de 2ème classe	B	20,00	0,00	20,00	14,00	1,00	15,00
Technicien principal de 2ème classe	B	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00

DPT DU VAL DE MARNE (EURO) - BUDG ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BP - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		301,00	0,00	301,00	243,00	17,00	260,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	462	0,00	3-2 (1 agent)	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	471	0,00	3-2 (3 agents)	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-2 (1 agent)	CDD
Technicien	B	TECH	499	0,00	A - PNT/DDE-(1 agent)	CDI
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	415	0,00	3-2 (1 agent)	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	399	0,00	3-2 (4 agents)	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	389	0,00	3-2 (6 agents)	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 50

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 22

Date de convocation : 11/02/2019

Présenté par (1) Christian Favier,

A Créteil le 18/03/2019

(1) Christian Favier,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Séance du Conseil départemental

A Salle des séances Hôtel du département Créteil, le 18/03/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Christian Favier, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil départemental du Val de Marne.